



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION
Champ de formations
Droit, science politique
pour le prochain contrat 2019-2023

Université Paris 13

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 13/02/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Alexandre Bonduelle, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Alors que l'évaluation du bilan avait dû s'effectuer sur le domaine *Droit, économie, gestion* faute de champs de formations définis par l'Université Paris 13, l'établissement propose dorénavant une structuration de son offre de formation en cinq champs dont celui *Droit, science politique*. Le premier cycle conjugue un DUT *Carrières juridiques*, deux licences professionnelles (LP), *Métiers du notariat* et *Activités juridiques : marchés publics-métiers de l'achat public* (ouverte tout récemment en septembre 2018), trois licences généralistes, la mention *Droit* affectée d'un parcours type en troisième année (L3) *Administration publique*, la mention *Administration économique et sociale* (AES), organisée en deux parcours types, *Entreprise* et *Gestion publique*, la mention *Science politique* avec un parcours unique *Sociologie politique*.

Deux mentions de masters constituent le deuxième cycle (*Droit et Science politique*). La mention *Droit* comporte quatre parcours type en première année de master M1 (*Droit privé général, Droit des affaires, Droit social et relations sociales dans l'entreprise, Droit public interne et européen et international*) et dix parcours type en deuxième année M2 (*Droit immobilier, orienté spécifiquement sur le Droit et management du logement et de l'habitat social en formation continue, Droit public général, recherche et carrières publiques, Droit des activités numériques, Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et les entreprises, Droit social et relations sociales dans les entreprises, Droit économique européen et international, Droit fiscal européen et international, Contentieux, Contentieux des droits et libertés fondamentaux, Droit des affaires approfondi*). La mention *Science politique* se décline pour sa part en un seul parcours type en M1 (*Action publique et stratégies France - internationale*) et en quatre parcours types en M2 (*Études stratégiques, Politiques publiques et territoriales, lui-même agencé en deux sous-parcours, Développement durable et action publique et Carrières politiques et publiques, Politiques commerciales avec les pays émergents, Coopération internationale et ONG*). L'ensemble est agrémenté d'un éventail de sept diplômes universitaires et diplômes interuniversitaires (DU et DIU), complété par une capacité en droit, une formation préparatoire IEJ (institut d'études judiciaires).

Les formations sont portées par deux composantes, l'UFR Droit, Sciences politiques et sociales (DSPS) pour les licences, masters en n'omettant pas les DIU-DU, l'IUT pour le DUT et les deux licences professionnelles, toutes les deux sises à Villetaneuse. A titre secondaire, et pour des formations très ciblées devant être créées comme le nouveau parcours de master *Droit des activités numériques* et le DU *Écrivains publics*, la contribution respectivement de l'UFR SEG et de l'UFR LLSHS sera sollicitée (l'UFR SMBH apporte son écot au DIU *Droit médical et gestion des risques médicaux*). Cela tempère tout juste l'image d'un champ largement concentré sur deux composantes dans un attelage où prédomine l'UFR DSPS, composante la plus lotie en effectifs et formations et emblématique de l'identité du champ.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

La cohérence de l'ensemble du champ de formations s'avère convaincante car découlant d'une forte coloration disciplinaire justifiant le regroupement des formations à dominante juridique et/ou politiste, ce qu'atteste leur localisation au sein de deux composantes : l'UFR DSPS et le département carrières juridiques de l'IUT, la première se voulant pilote de leur association. Les trois laboratoires (*Centre de recherche sur l'action locale, EA 3968, Centre d'études et de recherches administratives et politiques, EA 1629 et Institut de recherche pour un droit attractif, EA 3970*) regroupant les enseignants-chercheurs juristes et politistes confortent d'autant la cohérence du champ.

La stabilité au regard de l'existant caractérise l'offre de formation proposée sauf à mentionner la toute récente LP *Activités juridiques marchés publics, métiers de l'achat public* (ouverture en 2018) avec le choix avisé de l'apprentissage. Le réajustement, plus que la nouveauté, s'opère au niveau du parcours type de formation. Ainsi, le parcours *Administration publique* migre de la licence AES vers la licence *Droit* en troisième année sans que soit précisée cependant la combinaison avec les enseignements de la mention d'accueil. Après échanges avec l'établissement lors de la visite du comité Hcéres, la direction de l'UFR DSPS envisage sérieusement la fermeture de ce parcours compte tenu des difficultés de recrutement d'étudiants tant en termes d'effectifs que de profils trop souvent inadaptés à la passation de concours administratifs, débouché logique d'une telle formation. La licence AES, jusqu'alors déclinée en quatre parcours *Entreprise, Action publique sociale, Administration publique* et *Échanges internationaux* est aménagée en deux parcours, *Entreprise* et *Gestion publique* opérant une rationalisation bienvenue sous réserve de veiller à la complémentarité, non exclusive de mutualisation, entre le parcours *Administration publique* de la mention *Droit* et le parcours *Gestion publique* de la mention AES. Il ressort des échanges précités qu'une fermeture du parcours *Administration publique* s'accompagnerait alors d'un renforcement du parcours *Gestion publique*

dans une visée plus affichée de préparation aux concours administratifs. L'évaluation avait pointé l'accent mis sur la sociologie politique dans une licence science politique pourtant généraliste : la nouvelle offre confirme en affichant explicitement un parcours unique *Sociologie politique*.

On retrouve un même degré de réorganisation des masters. Ainsi, le master *Droit* voit la transformation des spécialités en parcours types tout en conservant l'unique mention *Droit*. Si le M1 passe à quatre parcours au lieu des cinq spécialités antérieures, le M2 connaît une augmentation avec notamment le M2 *Droit des activités numériques*. La question se pose d'un regroupement de parcours sous des mentions moins génériques que celle choisie (ainsi coexistent un parcours *Contentieux* et un parcours *Contentieux des droits et libertés fondamentaux* comme il est proposé un parcours *Droit et libertés fondamentaux dans les collectivités et les entreprises* ou un parcours *Droit social et relations sociales dans l'entreprise*) ; une seule mention abritant autant de parcours n'est pas sans donner une impression d'éparpillement. La question d'un tel regroupement n'implique pas nécessairement une répartition entre deux mentions respectivement de droit public et de droit privé au regard de la transversalité des parcours proposés mais pourrait valoriser des spécialisations thématiques propres à l'établissement sans interdire un degré significatif de mutualisation des enseignements.

En science politique, le master opère la même mutation des spécialités en parcours avec dorénavant la fusion des deux spécialités de M1 en un seul parcours et le passage des cinq spécialités antérieures en quatre parcours en M2 quoique l'un d'eux soit articulé en deux « sous-parcours » issus de deux anciennes spécialités.

Si la restructuration est affichée, elle n'en demeure pas moins modeste dans son étendue qu'atténuée tout juste la notion de « sous-parcours », fût-ce avec mutualisation renforcée des enseignements et la projection en effectifs s'avère pour le moins ambitieuse au regard d'une évaluation ayant justement souligné en la matière une préoccupante dégradation de nature à s'interroger sur l'attractivité, si ce n'est les objectifs assignés.

L'engagement est pris de tenir compte de l'évaluation externe du bilan de la dernière période mais la formulation identique pour l'ensemble des formations demeure au stade de la généralité (jusqu'à employer le même énoncé pour la nouvelle – et donc non évaluée - LP *Marchés publics-métiers de l'achat public*). Ainsi, aucune précision n'est apportée pour la LP *Métiers du notariat* alors que l'évaluation avait pointé l'absence d'alternance pour une formation à vocation pourtant foncièrement professionnalisante et le constat de l'excessif taux de poursuite d'études n'est pas abordé. Les entretiens sur site lors de la visite du comité Hcéres font état, outre d'une réflexion engagée quant à la mise en place de l'alternance, d'une poursuite d'études s'effectuant principalement en formations professionnalisantes organisées par l'Institut des Métiers du Notariat. Malgré tout, un taux excessif de poursuite d'études persiste en M1. Outre la rationalisation précitée de la licence *AES*, la licence *Science politique* retient la suggestion d'une orientation davantage pluridisciplinaire, ouverte à la mutualisation. Sont par ailleurs également mises en avant des modifications de maquettes pour la licence *Droit* mais leur rapport avec les conclusions de l'évaluation externe reste à établir. Une plus large application de l'alternance dans le master droit, objet de discussions lors de la visite précitée du comité d'évaluation, donne lieu à une réflexion engagée par la direction de l'UFR qui ne peut qu'être encouragée, notamment en recourant aux formations intégrées.

Suite à l'évaluation du bilan, la filière science politique, objet d'une vigilance particulière quant aux objectifs assignés et au positionnement, ne lève pas tous les doutes soulevés si l'on en juge la réorganisation proposée marginale dans son amplitude et optimiste dans les effectifs attendus. Il ressort cependant des entretiens réalisés sur site le choix assumé de la direction de l'UFR d'une licence aux effectifs réduits, particulièrement en L2 et L3, gage d'un meilleur suivi et sa lucidité quant à la fragilité de certains parcours de M2, n'excluant pas une restructuration plus affirmée.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Défini tout récemment, en considération notamment du choix de la ComUE d'un champ d'expertise de la recherche associant droit et science politique, le champ de formations *Droit, science politique* démarre logiquement par l'adjonction des moyens et atouts des deux composantes concernées dont le recensement tient plus d'un état des lieux que d'une mise en ordre orientée sur la construction d'un véritable champ de formations. Il s'agit pour l'instant de tirer parti de l'expérience et des réseaux respectifs à l'image, entre autres, des services de stage des deux composantes qui seront incités à collaborer étroitement. Tout l'enjeu sera clairement de dépasser ce premier stade de l'addition pour ne pas verser dans une simple juxtaposition, tout juste chapeauté d'objectifs communs, donnant lieu à échanges, au minimum semestrialisés entre directeurs

de composantes, au gré des besoins. Un procès-verbal dressé à l'issue de ces rencontres, communiqué ensuite aux conseils de gestion des composantes, constituerait le seul élément de formalisation de pilotage du champ.

Si la présence de deux seules composantes peut, en un sens, faciliter une action commune à l'échelle du champ, elle ne prémunit pas pour autant contre la tentation d'en rester aux prés carrés historiques d'autant que l'UFR DSPS et l'IUT véhiculent des cultures de fonctionnement bien identifiées dans leurs singularités. La répartition de l'offre de formation réservant la filière « courte » professionnalisante à l'IUT et la filière « longue » à l'UFR, naturelle de prime abord, n'est pas sans affermir cette propension. La question des passerelles organisées entre les formations des deux composantes, non abordée dans le document de présentation du champ, fut en revanche évoquée lors de l'entretien sur site révélant au demeurant une réelle pratique en la matière telle la traditionnelle passerelle entre le DUT *Carrière juridiques* et la troisième année de la licence de droit. Mais elle gagnerait à être amplifiée et formalisée au bénéfice de l'ensemble des formations dans une logique de champ pleinement assumée.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Administration économique et sociale	L	Université Paris 13	
Droit	L	Université Paris 13	
Science politique	L	Université Paris 13	
Activités juridiques : marchés publics – métiers de l'achat public	LP	Université Paris 13	
Métiers du notariat	LP	Université Paris 13	
Droit	M	Université Paris 13	
Science politique	M	Université Paris 13	

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Université Paris 13
Le Président
Monsieur Jean-Pierre ASTRUC
99 avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
presidence@univ-paris13.fr

HCERES
Département d'évaluation des formations
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Réf : JPA/OO/RTS n°2019-07

Villetaneuse, le 1^{er} février 2019

Objet :
Lettre d'observations au rapport d'évaluation « Droit, science politique »

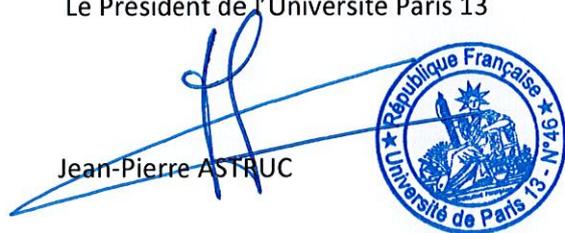
L'Université Paris 13 remercie le HCERES et les experts du comité pour l'évaluation du champ « Droit, science politique » pour le contrat quinquennal 2019/2023.

Nous constatons avec satisfaction que le rapport est positif et les réponses apportées lors de la rencontre du 21 novembre 2018 ont pu éclairer les experts dans leur analyse.

L'offre de formation de l'Université Paris 13 repose sur un projet stratégique ambitieux et cohérent. Nous continuerons à la rendre innovante en nous appuyant sur les recommandations du rapport.

Le Président de l'Université Paris 13

Jean-Pierre ASTRUC



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)